



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
7 mars 2022**

Ordre du jour :

Huis-clos : Naturalisations (8 dossiers)

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 7 et 21 février 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport d'information de la séance de commission Cohésion sociale du 8 février 2022
 - 4.2 Rapport d'information de la séance du groupe de travail « Place de Carantec » du 1er mars 2022
- 5 Projets de délibérations : néant
- 6 Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Groupe de travail « Grands projets et projets connexes » : bilan de fonctionnement
 - 6.2 Groupe de travail « Plan directeur communal » : déroulement de la prochaine séance
 - 6.3 Autres propositions
- 7 Route des Nations et grands travaux
- 8 Motions
- 9 Résolutions : néant
- 10 Questions des Conseillers municipaux
- 11 Propositions des Conseillers municipaux
- 12 Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Vice-présidente (PDC) (*arrivée à 19h39*) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR), Président – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire
 Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
 M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
 Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT)
 Mme Celtia CONCHA (VERTS)
 Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)
 M. Christophe WAGNER (GAG)

Huis-clos : Naturalisations

Le Président ouvre le huis-clos à 19h32.

1 dossier est approuvé par 20 oui, 0 non, 1 abstention.
 1 dossier est approuvé par 18 oui, 0 non, 3 abstentions.

Arrivée de Mme GIROD à 19h39.

3 dossiers sont approuvés par 22 oui, soit à l'unanimité des membres présents.
 1 dossier est approuvé par 21 oui, 0 non, 1 abstention.
 1 dossier est approuvé par 19 oui, 1 non, 2 abstentions.
 1 dossier est approuvé par 13 oui, 8 non, 1 abstention.

Pause de 20h à 20h05.

Le Président ouvre la séance publique.

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 7 et 21 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 est adopté par 20 oui, 0 non, 1 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 est adopté par 20 oui, 0 non, 1 abstention.

M. EYA NCHAMA remarque que la question de la présidence du local de vote au mois de mai n'a pas été résolue lors de la séance extraordinaire.

Mme MICHAUD ANSERMET indique avoir téléphoné au Service des votations et élections, qui lui a répondu que si la commune n'y voit pas d'objection, ils n'ont aucun problème avec sa présidence.

Le Président confirme que les indépendants peuvent présider les locaux de vote.

M. EYA NCHAMA objecte à cela.

Le Président ne voit pas comment on peut légalement révoquer une présidence déjà attribuée et pense que la question est close.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Gala des Lions
- Marché authentique de Saconnay

Courriers :

Mme GIROD donne lecture du courriel de M. Veil (*annexe 1*).

M. BAECHLER donne lecture du courrier de Mme Jobin (*annexe 2*).

M. PORTIER propose de renvoyer ce courrier en commission. Mme MICHAUD ANSERMET est d'accord et pense qu'il faut le renvoyer comme les autres dans le groupe de travail « Plan directeur communal ».

M. JIMAJA se rend compte des préoccupations des citoyens quant à l'élaboration du PDCom, et il aimerait remettre à plat certaines choses. Il est heureux que, grâce à la concertation, la population puisse s'appropriier ces questions. Concernant la liaison piétonnière citée, il signale le fait qu'elle figurait déjà dans le PDCP de 2006 et qu'il n'a pas soulevé de problème pour les habitants jusqu'à présent ; d'ailleurs il n'y a pas eu de projet avec demande d'autorisation de construire à ce jour. Il explique que lorsqu'on élabore un PDCom, la commune ne peut le mettre en œuvre que lorsqu'un citoyen a un projet ; à ce moment-là, la commune peut dire qu'elle avait un projet de cheminement piétonnier et a besoin d'une servitude chez le citoyen. Un PDCom n'est pas un projet à réaliser demain. Il précise avoir déjà parlé de cela avec Mme Jobin, mais que celle-ci tenait à ce que son courrier soit lu en public. Il s'en réjouit car cela lui a permis de corriger certaines informations erronées qui circulent.

Mme GIROD note que dans l'atelier du 2 février il y avait plusieurs plans provisoires mais qu'il n'était pas permis de les emporter avec soi ; M. Weil a été très strict et a insisté là-dessus. Les points sur le plan projeté aujourd'hui montrent un espace piétonnier sur les limites des parcelles privées partant des Corbillettes jusqu'au chemin du Prunier, puis traversant le parc des Mayens en zigzaguant pour arriver jusqu'à Attenville. Comme Mme Jobin l'a exprimé dans son courrier, il existe déjà un chemin similaire allant dans la même

direction à 500 mètres au Nord-Ouest, partant du Marais jusqu'à Attenville. En voyant ce genre de plans, elle se questionne sur les personnes qui les tracent. Elle propose que cette lettre soit renvoyée au GT PDCOM avec celle de M. Veil, ainsi que les 9 questions qui ont été posées le 17 janvier dernier, en prenant en considération le fait que ce projet de chemin piétonnier va jusqu'à Attenville.

M. JIMAJA rappelle que ce cheminement était déjà dans le PDCP de 2006, et qu'il faut donc tenir compte des ambitions qu'on avait en élaborant le PDCOM aujourd'hui. Par ailleurs il affirme que personne n'a empêché de prendre en photo les plans lors de l'atelier. Lorsque l'on élabore un PDCOM, c'est pour que la commune puisse approcher les propriétaires privés lorsqu'ils décident de faire un développement. Il s'agit d'un plan pour la commune, pour la collectivité, et non pas pour les individus. Il ne s'agit pas d'exproprier les propriétaires privés mais de leur dire « La commune avait des ambitions, les voici si elles vous intéressent » lorsqu'ils ont des développements. Si le Conseil municipal ne peut pas comprendre ce principe, il ne voit pas comment les citoyens le comprendront car le CM doit être là pour comprendre, vulgariser et expliquer le PDCOM. Il regrette que l'on n'arrive pas à sortir de la situation d'incompréhension dans laquelle on se trouve actuellement.

Le Président demande si les Conseillers municipaux ont des objections quant à la proposition de renvoyer ce courrier au GT PDCOM. Il n'y a pas d'opposition.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO fait une présentation de l'état des lieux du Blanché (*annexe 3*). Il précise qu'une étude sera prochainement présentée en commission Equipements publics. Il commence par la présentation de l'infrastructure du Blanché (p.2). Il relève que les lieux sont anciens et leur infrastructure ne répond plus aux normes et attentes des utilisateurs actuels, malgré la rénovation récente des vestiaires, le remplacement de la chaudière défectueuse et des vitrages. Les bâtiments sont vétustes et leur indice IDC est tel que l'Office cantonal de l'énergie exige leur fermeture si rien n'est entrepris pour les améliorer. Il ajoute qu'une exigence de l'OCEau avait été mise de côté à cause du projet du Pré-du-Stand, mais à présent que des travaux seront entrepris, il faudra également prévoir un système pour récolter les eaux de pluie des terrains. M. POMATTO revient ensuite sur l'historique des études (p.4). En ce qui concerne l'étude en 2022, l'idée est de faire un travail de réflexion autour des demandes et des besoins du centre sportif, par exemple si l'on est sous ou sur-dotés, de quelle manière on peut prendre en compte les sports de clubs, d'équipes et individuels, quels sont les désirs des jeunes, des associations, etc. Le but étant d'avoir une vision territoriale des attentes et de ce qui peut être accompli à court, moyen et long terme. Ces éléments pourraient donc être rajoutés au centre sportif. L'étude devrait arriver au mois de juin et sera déjà présentée en commission pour que celle-ci s'approprie la réflexion et les documents. En ce qui concerne les équipements actuels, il note que la bulle de tennis chauffée est plutôt obsolète et qu'il faut réfléchir à des couvertures non chauffées, comme à Chambésy par exemple, comme solutions moins énergivores.

M. POMATTO a le plaisir d'annoncer que deux appartements de logements transitoires ont été mis en place, grâce en partie à des dons de, notamment, Hilton et l'EMS de Saconnay, ainsi que des employés communaux. Le premier appartement sera occupé dès le 15 mars par une famille avec 6 enfants, qui demeurent actuellement chez des tiers. Le deuxième appartement sera rapidement attribué, lui aussi, et il est très content de cette mise en place

et du fait que la commune a cette possibilité d'aider les familles dans l'urgence avec des logements temporaires pour six mois ou une année, au vu de ce que l'on a vécu ces dernières années. Par ailleurs, suite aux deux motions du PDC, les toilettes des bâtiments publics sont à présent équipées de serviettes hygiéniques et de table à langer, ces dernières étant généralement installées dans les toilettes pour handicapés, afin que les hommes comme les femmes puissent les utiliser.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER présente M. Oliveira, nouvel agent de police municipale. Avec son arrivée, l'effectif total de la commune s'élève à 10 personnes sur 11 postes au budget.

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA parle tout d'abord de la place de livraison à la route de Colovrex, 11 : les APM ont constaté que beaucoup de camions de livraison bloquent les trottoirs devant les commerces pour décharger. La proposition qui a été validée par les commerçants suite à un sondage est de remplacer les places bleues en face de « TechnoSurf » par une case de livraison. L'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée mais il tenait à donner cette information afin que les travaux n'étonnent personne. Concernant les ateliers « Quartiers » autour du PDCom, il remarque que certains élus du Conseil municipal y sont allés et y ont fait des interventions politiques ; il pense qu'il y a d'autres espaces pour faire ces interventions que les ateliers avec les mandataires. D'ailleurs il s'est bien rendu compte que le groupe de travail « Grands projets et projets connexes » ne fonctionne pas, il proposera plus tard dans la séance de le remplacer par des « Toutes commissions réunies ».

M. JIMAJA aborde ensuite la concertation (phase III) autour du tram TNGS, et présente la « résidence Tram des Nations », un programme de recherche-crédation, piloté par le Fonds Cantonal d'Art Contemporain, en collaboration avec EXPLORE Genève et Theatrum Mundi, et financé par la République et le canton de Genève, la Ville de Genève et la Ville du Grand-Saconnex – qui participe à hauteur de CHF 7000.-. Ce programme consiste en deux résidences d'artistes, qui réfléchiront à comment intégrer l'art au projet du tram avec des propositions qui vont au-delà de faire des interventions artistiques dans les arrêts, comme cela a déjà été le cas pour d'autres projets de tram. Ces résidences seront suivies d'une restitution publique en juin 2022 lors du Festival EXPLORE Genève et de la publication d'une édition numérique en octobre 2022. Une page sera ouverte sur le site internet d'EXPLORE courant mars. Les objectifs sont de constituer une expérience d'exploration partagée sur le territoire d'une nouvelle infrastructure dans des objectifs de transition sociale et écologique ; d'aller à la rencontre des publics, futurs usagers et usagères du tramway et explorer les paysages non-humains traversés ; de constituer une collection d'œuvres, à la fois documentaires et prospectives, pour enrichir les imaginaires du projet, valoriser l'ancrage culturel du tramway et ses connexions environnementales. Plusieurs étapes sont prévues selon le calendrier suivant : une première résidence du 8 au 12 mars 2022, avec un programme de lectures, de balades et de rencontres collectives, animées par Theatrum Mundi, afin d'approfondir la compréhension du territoire et du projet ; une deuxième résidence aura lieu du 4 au 8 avril 2022, avec la récolte des matériaux nécessaires à la production des œuvres ; enfin, la restitution publique du 14 au 19 juin 2022 lors du Festival EXPLORE, où aura lieu une présentation par chaque artiste (conférence, discussion, projection, performance, etc.) et l'organisation d'un atelier ouvert au public.

M. JIMAJA passe au sujet de la transition énergétique, avec l'annonce d'une conférence par M. Marc Müller, organisée dans le cadre de la sensibilisation à l'urgence climatique et ses enjeux. Elle s'inscrit dans l'ambition d'être une commune à énergie positive avant 2050. La sensibilisation fait partie des axes d'action du Plan climat cantonal, du Plan d'action SIG-collectivités, du PDCom et du plan d'action « Cité de l'énergie ». La conférence aura lieu le

8 juin 2022 de 18h30 à 20h30 à la Salle communale des Délices. Ce temps inclut la conférence et l'échange-débat avec les participants et participantes. La cible principale est le CA, le CM, les chefs de services et leurs adjoints. Les personnes qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire *via* manifestations@grand-saconnex.ch.

M. JIMAJA informe ensuite l'assemblée que l'OIM a l'intention de reconstruire son site, et a lancé dans cette optique un concours d'architecture à 1 degré sur invitation. Ce concours a été lancé le 9 février, avec une visite du site pour les concurrents le 16 février, et ils ont jusqu'au 3 juin pour soumettre leurs projets. Les 28 et 29 juin auront lieu des journées d'évaluation, avec une représentation de la commune dans le jury du concours.

Concernant l'appel à projets, une séance de commission Transition, démocratie est prévue le 6 avril et le 20 juin pour l'étape de constitution du cahier des charges de l'appel à projets. La première séance aura lieu sous forme d'atelier pour cadrer la démarche, puis une deuxième séance de restitution permettra de recevoir les commentaires et remarques sur la version 0 du cahier des charges. Enfin, M. JIMAJA annonce le projet pilote de Nano Hub au Grand-Saconnex, qui consiste à mettre des hubs (containers) qui recevront des livraisons qui seront distribuées sur leur dernier kilomètre par des vélos cargos. 3 communes ont été sélectionnées pour mener ce projet pilote : Carouge, Meyrin et le Grand-Saconnex.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions de la séance du 7 février se trouvent à disposition sur CMNet et sont également à disposition en copie papier sur les chaises du public (*annexes 4 et 5*). Il invite les Conseillers municipaux qui souhaitent réagir ou demander des éclaircissements sur ces réponses à s'annoncer. Il n'y a pas de prise de parole.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport d'information de la séance de commission Cohésion sociale du 8 février 2022

Mme ANDRIS BEAUBRUN donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. BAECHLER demande des précisions par rapport au premier paragraphe de la page 2. Il demande ce que signifie « les TSHM passent leur soirée à courir après tout le monde ».

Mme ANDRIS BEAUBRUN explique que beaucoup de jeunes courent, vont se cacher dehors ou en haut, alors que les TSHM essaient de réunir tout le monde, ce qui n'est pas forcément facile.

4.2 Rapport d'information de la séance du groupe de travail « Place de Carantec » du 1er mars 2022

M. JIMAJA donne lecture de son rapport. Il ajoute avoir été très étonné de constater que certains commissaires considèrent qu'un rapport n'est pas forcément nécessaire lors d'une séance, d'où la rédaction d'un rapport allégé.

5. Délibérations : néant

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Groupe de travail « Grands projets et projets connexes » : bilan de fonctionnement

M. JIMAJA rappelle que ce groupe de travail a été créé afin d'informer les Conseillers municipaux de l'avancement des projets sur la commune, de la même manière que les CA sont informés périodiquement. Il a fait un bilan peu encourageant sur les travaux de ce nouveau groupe de travail ; malgré le temps considérable consacré par les collaborateurs et lui-même à préparer les séances et la documentation y relative, il constate que ce groupe de travail fonctionne dans la défiance, et il pense qu'il faudrait le remplacer par deux séances annuelles de « Toutes commissions réunies » pour présenter l'ensemble des projets de la commune.

Mme PERROTIN DURET comprend l'idée de passer à des TCR afin que tous les CM soient mis au courant en même temps, cependant elle ne comprend pas pourquoi il ne devrait y en avoir que 2 par année. Si l'on remplace le groupe de travail par des TCR, il faut faire autant de séances que nécessaires, selon elle, sans faire une restriction.

M. JIMAJA explique qu'il y a 3 à 4 objets par année qui passent en groupe de travail, et en faisant une séance double de TCR, tout le monde recevra les informations et entendra les questions des autres, et cela permettra également d'alléger la charge qui pèse sur les collaborateurs. Il note que les autres Conseillers administratifs sont également informés et qu'ils pourront déterminer ensemble ce qu'il est utile de communiquer. Il estime que deux séances par années sont suffisantes et mieux que d'abolir complètement ces séances.

Mme GIROD demande des précisions sur les conditions de dissolution des groupes de travail, puisque le règlement ne les mentionne pas spécifiquement.

M. JIMAJA signale que ce groupe de travail-ci a été créé en cours de législature, lorsqu'il a proposé il y a quelques temps de changer le GT « Susette » en GT « Grands projets et projets connexes ».

M. BAECHLER demande s'il y aura davantage de temps pour les questions et les échanges ou si les séances se dérouleront sur le même schéma que le groupe de travail actuellement.

M. JIMAJA dit que puisque les « Toutes commissions réunies » sont présidées par le Président du Conseil municipal, ce sera lui qui mènera les débats et déterminera leur forme, des temps de parole, etc.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la proposition de suppression du groupe de travail « Grands projets et projets connexes ». **Cette proposition est acceptée par 12 oui, 0 non, 9 abstentions.**

6.2 Groupe de travail « Plan directeur communal » : déroulement de la prochaine séance

M. JIMAJA explique que lors de la prochaine séance, il souhaite faire un déroulement différent sous forme d'atelier de travail plutôt qu'une présentation, afin de mettre en discussion les orientations issues de l'avant-projet de PDCom.

6.3 Autres propositions

M. JIMAJA annonce qu'une visite des serres de Mont-Riant sera bientôt organisée, probablement le 22 mars à 18h – la date restant encore à confirmer. Une autre visite du chantier des Nations est également prévue le 31 mars et le 5 avril.

Mme PORTIER propose d'organiser une séance de commission Prévention, sécurité le 21 mars prochain, en présence de la police municipale et des pompiers.

M. POMATTO annonce la prochaine commission Culture, sports, loisirs le 15 mars, où auront lieu plusieurs présentations, notamment un bilan du théâtre douze dix-huit, et également une présentation de la HEAD pour faire un état des lieux du travail autour des cours d'art qui seront prochainement mis en place. Par ailleurs en avril une séance de commission Equipements publics sera probablement organisée pour traiter la question du Blanché, un projet de liaison du quartier du Pommier au chauffage à distance, plus d'autres informations sur divers travaux effectués.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA annonce l'avancement des travaux de la Route des Nations. Dans le tunnel depuis Colovrex, le bétonnage du plot 20 de la partie centrale du radier est terminé, ce qui fait 22 plots sur 41, soit 53.66%. Le bétonnage du plot 23 de de la partie latérale du radier est également terminé, soit 19 plots sur 41 (46.34%). Dans le secteur Colovrex, des travaux de remblais autour du local technique commenceront durant la semaine du 7. Dans le secteur Appia, le démontage des installations est terminé, tandis que les travaux de génie civil de la sortie de secours de la Voie-du-Coin sont terminés.

Jonction autoroutière

Au niveau du passage supérieur (PS) du Grand-Saconnex, les travaux de finitions sont en cours dans les zones chantier. Du point de vue des contraintes de circulation, il reste la mise en œuvre de l'éclairage des voies et de l'éclairage architectural. Ces opérations auront lieu de nuit sur la fin du mois de mars. Il reste également la reprise du revêtement du PS encore non planifiée – mais probablement entre mai et août.

Pour ce qui est du PS de Colovrex définitif, la mise en service devrait avoir lieu avant Pâques et la dépose du PS provisoire suivra, si les températures sont clémentes. Du côté de Génilac, le dernier tronçon encore en cours est le tronçon 3 se situant entre le PS de Colovrex et le PS du Grand-Saconnex côté Jura. Concernant Swissgrid, le dernier tronçon encore en cours se situe au niveau de Foretaille avec la mise en place des tubes sous l'autoroute et le raccord au poste de Foretaille.

Pause de 21h15 à 21h31.

8. Motions

8.1 Motion orale des Verts : « Pour la diffusion en direct/streaming des CM, ordinaires ou extraordinaires »

M. BRADLEY présente sa motion (*annexe 6*).

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE déclare que le PLR est favorable à la motion, cependant il émet une réserve par rapport au fait de les mettre à disposition en « replay » plutôt que de seulement les diffuser en direct.

Le Président souligne le fait que la nouvelle version de cette motion a abandonné l'idée de la rediffusion. M. CUDRE s'en voit soulagé.

M. EYA NCHAMA annonce que son groupe soutiendra cette motion car il a pu constater que si les téléspectateurs de Léman Bleu connaissent bien les députés du Grand Conseil et les CM de la Ville de Genève, ils ne connaissent généralement pas les élus du Grand-Saconnex. Cette motion est importante et ils la soutiendront.

Mme MAMIN-TISSOT dit que son groupe soutiendra également cette motion, cependant elle aimerait savoir combien de personnes suivent en général les séances. Il serait bien de savoir si continuer la diffusion a du sens. Par ailleurs, bien que cette motion soit annoncée comme une motion orale, elle a été déposée par écrit et elle se pose des questions sur cette manière de procéder.

Le Président répond que la motion avait été déposée trop tardivement pour être une motion écrite. Il demande au Conseil administratif si le nombre de spectateurs est connu.

Mme PORTIER va chercher l'information.

Mme GIROD n'est pas tout à fait d'accord avec le fait de diffuser les séances extraordinaires en streaming. Ces séances sont des situations qui arrivent une fois tous les dix ans, dans des circonstances difficiles, et le streaming rend les choses encore plus délicates car il est très facile d'enregistrer une vidéo avec les moyens technologiques actuels. Elle est donc tout à fait d'accord avec la diffusion des séances normales, mais pas les extraordinaires. Par ailleurs elle rejoint sa collègue sur le fait qu'une motion orale doit être une urgence ou spontanée, alors qu'ici il y a un texte bien préparé qui a été rectifié à l'avance.

Le Président demande à Mme GIROD si elle a un amendement à proposer. Mme GIROD répond qu'elle souhaite supprimer la mention de séances extraordinaires.

M. BRADLEY explique avoir mis la motion par écrit afin qu'elle soit plus compréhensible et cadrée, et l'a donc envoyée en avance par souci de clarté. Cependant il prend note des objections de ses collègues pour la prochaine fois. Concernant l'amendement proposé, il indique avoir eu l'idée de cette motion justement parce que la dernière séance extraordinaire n'a pas été diffusée sur le site de la commune. Cette séance a pourtant été extrêmement paisible, et il aurait pu être bien pour la population de voir comment un problème conséquent a été traité pacifiquement par le CM. Toutefois il ne pense pas qu'il y aura beaucoup d'autres séances extraordinaires à l'avenir, il pense que l'on peut donc mettre au vote un amendement pour ôter cette mention si Mme GIROD le souhaite.

Mme GIROD explique que pour la séance du 21 février, on était dans une situation très difficile où il a fallu agir en 36 heures, grâce aux recherches et à la coopération de l'administration communale, de M. Bertschy du SAFCO et des chefs de fraction. Comme on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, si une séance devient un peu « explosive », il n'est pas besoin de voir circuler ensuite les images prises par un téléspectateur avec son téléphone. C'est pourquoi elle insiste sur le fait que les séances extraordinaires ne devraient pas être diffusées au même titre que les séances ordinaires.

M. EYA NCHAMA est d'accord avec cette proposition d'amendement. Concernant la séance du 21 février dernier, au moment où le Ministère public condamnait trois personnes pour faux et usages de faux, le Conseil municipal se devait d'être sage et mesuré pour préserver

la commune de cette honte, et il se déclare très satisfait de la manière dont le Conseil municipal a agi pour l'occasion.

Mme PORTIER fait afficher les statistiques de diffusion (*annexe 7*). Elle explique qu'au début il y avait généralement plus de 20 personnes qui regardaient les séances, mais que les dernières fois ce chiffre est en baisse.

M. PORTIER demande si les téléspectateurs voient les images projetées pendant les séances. Mme PORTIER répond par la négative. Elle note par ailleurs que même avant COVID, il y avait rarement 15 personnes qui venaient aux séances, donc statistiquement on note un certain intérêt pour certains de regarder le CM en direct.

M. PORTIER pense qu'il serait bien que les gens puissent également voir ce qui est projeté. Mme MICHAUD ANSERMET abonde dans ce sens, et suggère par ailleurs de publier ce graphique dans le prochain GSI.

Le Président met aux voix la proposition d'exclure les séances extraordinaires de la motion.

Cette proposition est rejetée par 9 oui, 11 non et 1 abstention.

Le Président met ensuite aux voix la proposition de diffuser également ce qui est projeté à l'écran. **Cette proposition est acceptée par 20 oui, 0 non, 1 abstention.**

M. POMATTO affirme que cet amendement sera évidemment étudié, cependant il signale que cela impliquera probablement la présence d'une personne pour faire la régie, ce qui n'est pas si simple.

M. VEIGA LÖFFEL suggère d'étudier la possibilité de faire 2 écrans en parallèle pour toute la séance.

Le Président met aux voix la motion. **Celle-ci est acceptée par 19 oui, 1 non et 1 abstention.**

8.2 Motion orale du PLR : « Activer l'aide aux réfugiés ukrainiens par le truchement de l'association Racovita »

Mme PERROTIN DURET donne lecture de sa motion (*annexe 8*).

M. PORTIER déclare que le GAG soutient totalement cette proposition, et lorsqu'on saura les besoins de Racovita, il serait bien de faire un centre de récolte à la salle des Délices. Cependant il insiste sur le fait d'attendre de connaître les besoins exacts avant d'organiser une récolte. Il propose d'engager des chômeurs et des retraités pour ce faire.

M. CUDRE rappelle l'historique de la tradition d'accueil au Grand-Saconnex ; chaque année des enfants de Racovita venaient, avant COVID, et l'association a des contacts, des amis sur places en lesquels elle fait entièrement confiance. Il imagine que quelques réfugiés ukrainiens y viendront bientôt, et l'idée est de prendre contact avec les gens de Racovita afin de voir leurs possibilités d'accueil d'Ukrainiens, et dans quelle mesure on peut les aider, financièrement d'une part, puis par l'envoi de matériel selon leurs demandes et leurs besoins sur place. On pourrait effectivement faire une récolte de matériel comme cela a déjà été fait lors de l'opération « village roumain ». Evidemment on ne va pas décider les détails ce soir, mais il demande à tout le monde de soutenir cette motion, pour travailler avec le CA dans cette optique, et on pourra discuter ensuite des apports que les Saconnésiennes et Saconnésiens peuvent faire pour aider sur place.

Mme MICHAUD ANSERMET soutiendra cette motion, et suggère de voir si d'autres associations communales pourraient faire un geste.

Mme MAMIN-TISSOT annonce que le PDC soutient également cette motion, qui est une triste occasion de raviver la collaboration du Grand-Saconnex avec Racovita. Cependant plutôt que de tout délocaliser, elle suggère de mettre par exemple à disposition des locaux de la PC pour les réfugiés en Suisse.

Mme ANDRIS BEAUBRUN soutiendra également cette motion, mais demande des précisions sur ses termes exacts. Elle aimerait savoir si celle-ci s'adresse uniquement aux familles ukrainiennes, car elle rappelle qu'il y a parmi les réfugiés des personnes d'autres nationalités.

Le Président a l'impression que la motion est plutôt localisée géographiquement, c'est-à-dire qu'elle vise à envoyer de l'aide dans un secteur où il y aura un afflux de réfugiés. M. CUDRE le confirme.

M. JIMAJA rapporte que certaines communes ont pris contact avec le Grand-Saconnex pour savoir ce que l'on compte faire, et ajoute que le Conseil municipal pourrait élargir la motion ou partir sur une résolution pour solliciter les autorités fédérales et cantonales, car ce qui se passe est immoral et inacceptable, et il faut l'affirmer. Sa position politique personnelle est qu'il faut commencer par dénoncer ce qui arrive.

M. EYA NCHAMA salue cette volonté de collaborer avec les gens qui fuient la guerre, mais il tient à dire qu'il faut se mobiliser pour les personnes de tous les pays. Or, quand les réfugiés sont Arabes, Africains, ou d'autres nationalités et essaient de quitter l'Ukraine, on ne les laisse pas partir à cause de leur origine et ils sont refoulés aux frontières de Pologne et de Roumanie. C'est un non-sens car quand il y a une guerre, tout le monde doit pouvoir quitter le territoire. Il estime que l'on doit prendre une position politique. Lorsque des gens arriveront à Racovita, il faudra les accueillir qu'ils soient Ukrainiens ou d'autres nationalités.

M. SINTADO se réjouit d'entendre cette motion et se dit prêt à l'appuyer. Cette triste réalité de la guerre montre la force du monde globalisé dans lequel nous vivons. Nous sommes tous et toutes liés. Il note que des réfugiés sont déjà parmi nous, par exemple au centre John Knox. Cette guerre nous touche directement, et cette réalité et la proposition du PLR

démontre la vacuité des mots exprimés par un ses membres, lors de la dernière séance ordinaire du CM, qui était une expression de chauvinisme saconnésien au 1^{er} degré. Il rappelle que lorsqu'un papillon bat des ailes à Singapour, il peut provoquer des tempêtes à New York. Nous vivons dans un monde globalisé, et il invite tout le monde à se familiariser avec les principes fondamentaux de la physique quantique, qui nous montrent cette réalité.

M. PORTIER revient sur les propos de M. CUDRE. Au vu des mauvaises expériences passées de la commune avec la Roumanie, il estime qu'il ne faut pas pour l'instant envoyer de l'argent. Par ailleurs il n'a jamais été dit ici que l'on ne souhaitait pas aider les non-Ukrainiens ou les non-Blancs, mais il faut apporter une aide précise et pour cela il faut discuter avec l'association une fois que celle-ci aura fait sa séance, pour connaître les besoins précis. Il ne faut pas agir dans la précipitation, même si l'on souhaite être rapides.

Mme PERROTIN DURET assure que l'aide aux réfugiés ukrainiens signifie l'aide aux personnes en provenance d'Ukraine, et que cela ne parle pas de leur passeport.

M. CUDRE confirme que la motion ne parle pas de qui il faut ou non accueillir spécifiquement, mais seulement des réfugiés qui se présenteront.

M. POMATTO précise, en tant que co-président de Racovita, que l'association a déjà reçu des sollicitations. Le centre nommé tantôt les a appelés, et à l'instar d'autres communes genevoises le Grand-Saconnex agira quand cela est nécessaire sur les éléments importants. Actuellement ce sont essentiellement des médicaments et des produits de premiers secours et non des vêtements qui ont été demandés. L'association va tenter de contacter Racovita pour savoir ce qu'il en est, si elle compte accueillir des réfugiés, etc. Il précise qu'il ne faut pas idéaliser la situation : au parlement européen et à l'ONU il y a déjà des levées de boucliers car il y a eu des tris très nets aux frontières en fonction de l'origine, de la couleur de peau, des revenus, etc. Par ailleurs il demande aux motionnaires d'envoyer le texte de la motion rapidement afin de pouvoir prendre contact avec l'antenne roumaine. Il pense cependant qu'il faudra se déplacer en personne à un moment donné.

M. BISE abonde dans le sens de M. POMATTO, d'autant plus que si l'on offre un soutien financier par la suite, on est dans l'obligation de s'assurer que les fonds sont bien utilisés, de même que les médicaments et tout autre assistance matérielle. Sinon on risque une mauvaise utilisation, du détournement et de la vente au marché noir. Il se base sur son expérience professionnelle personnelle pour parler ; le contrôle sur le terrain est indispensable.

M. EYA NCHAMA n'accuse personne du Conseil municipal, cependant il est informé régulièrement de ce qui se passe à la frontière, et depuis le 24 février il y a eu des discriminations raciales aux frontières contre les personnes non blanches. En envoyant de l'aide là-bas, il faut donner un message clair selon lequel toutes les personnes fuyant la guerre doivent être soutenues. Un autre aspect qui devrait être traité est l'organisation de l'accueil des réfugiés lorsqu'ils viendront à Genève, et savoir si l'on peut faciliter leur logement.

La parole n'étant plus demandée, le Président met la motion aux voix. **Celle-ci est acceptée par 21 voix, soit à l'unanimité des membres présents.**

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme PERROTIN DURET revient sur l'aide aux réfugiés en général, car certains habitants du Grand-Saconnex lui ont posé des questions à ce sujet. Certains vont apparemment chercher des familles sur place pour les ramener, et elle demande quelle procédure il faut suivre pour accueillir des personnes en Suisse. Il serait bien que les autorités élaborent une

procédure, car elle note que les numéros de téléphone sont inatteignables, que les informations qui circulent ne sont pas claires, et que le site internet semble compliqué. Il semblerait que quelque chose se passe également sur Neuchâtel.

M. JIMAJA dit que les démarches concernant les requérants d'asile appartiennent principalement à la Confédération, c'est-à-dire au SEM (Secrétariat d'Etat aux Migrations). Il rappelle qu'il ne s'agit pas simplement d'aller chercher des gens aux frontières de l'Ukraine et outrepasser les règles à cause de l'urgence ; il faut bien déclarer les personnes entrant en Suisse. Il ajoute que certaines entraides confessionnelles peuvent aider, et que l'on ne peut pas simplement improviser, il faut s'organiser afin de réussir une entreprise d'accueil.

M. POMATTO abonde dans le sens de son collègue et précise que l'OSAR (Organisation suisse d'aide aux réfugiés) fournit un formulaire pour les personnes qui voudraient héberger des réfugiés. Ensuite les questions d'enregistrement passent par le SEM. Il rappelle par ailleurs que l'offre possible a été fortement diminuée et que les conditions d'entrée dépendront des décisions prises par la Confédération.

Mme MICHAUD ANSERMET demande pourquoi il y avait une forte présence de la police au 48, chemin Edouard-Sarasin le 28 février dernier. Elle rappelle ensuite sa motion orale de mai 2021 pour l'installation de bancs au parc Sarasin, et pense qu'il faudrait qu'elle soit rapidement mise en place afin que ceux-ci soient disponibles au printemps. Enfin, concernant les associations communales, elle croyait que lorsque celles-ci louaient des salles, elles avaient droit à un prix réduit ou à la gratuité pour la première location. Or, la buvette a été louée par le Jumelage récemment et une facture de location a été reçue.

M. POMATTO dit que des discussions sont en cours avec Palexpo au sujet des bancs. Concernant le 48, chemin Edouard-Sarasin, il explique que le bâtiment a été forcé et squatté, mais au vu du secret d'enquête, il ne peut pas en dire plus pour le moment. Pour ce qui est de la salle, il rappelle que les AG ont toujours été payantes, cependant il invite Mme MICHAUD ANSERMET à contacter le service ou à consulter le règlement des associations et des salles en ligne.

M. JIMAJA souligne le fait que tout ce qui a trait aux associations doit être adressé à la déléguée afin qu'elle puisse traiter ces questions avec les services, et qu'il est inutile de poser ces questions en plénière.

Mme EDELENBOS dit qu'elle était récemment à l'AG du Grand-Saconnex - Natation, et que le club a signalé avoir demandé une solution pour une place de parking pour les gardiens. Elle aimerait savoir si une réponse va être donnée à ce sujet.

M. BRADLEY demande s'il est prévu de participer à nouveau à la course pédestre de Bernex, qui va avoir lieu pour la première fois depuis 3 ans. Par ailleurs, il a entendu dire que le Canton se chargera sur les communes pour les sorties scolaires et il demande combien cela va coûter. Ensuite, il demande s'il est prévu de pérenniser le petit skatepark qui remplace l'ancien quand celui-ci ouvrira à nouveau – quitte à déplacer le plus gros ailleurs. D'autre part il suggère que le site de la commune ait également des pages consacrées aux partis politiques non représentés au CM. Finalement, il relate avoir été ému par les événements récents et avoir recherché sur internet, par curiosité, « scandale Grand-Saconnex » ; il est tombé sur un fait-divers datant d'octobre 1959 (le meurtre d'un enfant au Grand-Saconnex) et se demande si la Mémoire a déjà fait un article à ce sujet – et peut-être que cela pourrait être une piste pour un prochain GSI.

M. EYA NCHAMA demande des éclaircissements sur les informations données tantôt par M. JIMAJA concernant la reconstruction de l'OIM, ainsi que d'un projet où trois communes auraient été sélectionnées. De plus il demande des précisions sur le rendez-vous le 31 mars pour la visite du chantier des Nations.

M. JIMAJA répond que l'OIM sera reconstruit au même endroit. Le projet Nano Hub quant à lui permettra de mettre des stocks dans des containers afin que des vélos cargos viennent les chercher pour les livrer. Il précise ensuite l'heure du rendez-vous pour la visite du chantier.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme PRUNCU CUTILE propose que l'administration publie sur le site de la commune et dans le prochain GSI les sites internet et les numéros de téléphone que la population peut utiliser pour s'informer par rapport à l'aide aux réfugiés. Concernant le Blanché, elle aimerait que l'on réfléchisse à un projet avec un espace ouvert l'été et fermé l'hiver, des murs flexibles et pourquoi pas des salles modulables selon les besoins du football, afin que les équipes puissent s'entraîner été comme hiver.

Mme PERROTIN DURET demande si la visite du chantier des Nations est possible pour les personnes à mobilité réduite. M. JIMAJA pense que malheureusement cela n'est pas possible.

M. POMATTO aimerait réagir à la proposition de M. BRADLEY concernant les partis politiques. Il affirme que les autres communes procèdent de la même manière, et souligne à quel point il serait compliqué de faire un répertoire de tous les groupes qui pourraient se présenter ou non. Il donne l'exemple du parti pirate et d'autres partis plus ou moins éphémères qui ont existé au fil des années. Le parti UDC a effectivement été ôté du site internet lorsque l'administration a reçu l'information officielle selon laquelle ses trois membres devenaient indépendants ; cette information a été transmise par les personnes concernées et par le parti cantonal, on a donc pu mettre le site à jour assez rapidement.

M. JIMAJA avait oublié une annonce un peu plus tôt : il dit avoir participé aujourd'hui à 15h30 au lancement de l'opération « Commune Rénove » avec les magistrats de Carouge et de Lancy, opération qui consiste à mobiliser les propriétaires, les régies et les citoyens pour rénover leur bien immobilier. Cette information sera relayée dans les journaux.

M. BRADLEY propose de changer les cartes géographiques sur les panneaux communaux, car elles sont souvent plusieurs années et sont très défraîchies. Il a toujours plaisir à voir des panneaux qui permettent de s'orienter, et ceux-ci permettent à la commune d'envoyer un message. Par ailleurs il a beaucoup apprécié l'exposition du Chat en bordure de lac, et se demande s'il serait possible d'en acquérir une pour la Villa Sarasin, avec l'appui de la Ville ou du Canton. Il propose de prendre langue avec les partenaires à ce sujet.

M. POMATTO est allé voir les sculptures et a eu la même pensée, cependant il signale le fait qu'elles étaient à CHF 250'000.- comme prix de départ, sauf erreur, et que l'une d'entre elles a même été négociée à CHF 380'000.- chez Christie's. La question peut se poser, et peut-être que l'artiste serait d'accord de la vendre à prix réel pour un musée.

M. CUDRE aimerait que le CA qui siège au conseil administratif de l'aéroport intervienne pour faire cesser le trafic de chauffeurs travaillant au noir dans le parking CFF. Cela dessert tous les taxis et les transporteurs de l'aéroport. Il a noté la présence d'une dizaine de vans venus des pays de l'Est aujourd'hui.

Mme MAMIN-TISSOT remercie le CA pour la mise en œuvre de la motion du PDC et des Verts pour des distributeurs de protections hygiéniques et de la motion du PDC pour les tables à langer dans les bâtiments publics. Elle pense que les citoyennes et les citoyens apprécieront. Elle propose de réfléchir à des travaux de réfection du trottoir devant la piscine, qui a de plus en plus de nids de poule et est très étroit. De plus, elle pense qu'il faudrait mettre à jour la vitrine de la piscine qui est très désuète, certains documents à l'intérieur sont devenus illisibles.

M. EYA NCHAMA aimerait que le CA demande officiellement le renouvellement des entrées gratuites à Palexpo pour les élus du Grand-Saconnex, étant donné la levée des restrictions et la reprise des événements.

M. POMATTO explique que Palexpo a décidé de ne plus offrir d'entrées gratuites à partir de 2022.

Mme GIROD propose de faire une séance conjointe des commissions Prévention, sécurité et Cohésion sociale, afin de discuter des problèmes sociaux au Pommier. La situation ne s'améliore pas, c'est pour cela qu'il est nécessaire que les commissions travaillent ensemble. Elle en a discuté avec M. STEINER, qui est d'accord avec sa proposition. Il serait peut-être bien d'auditionner les deux associations de jeunes, ainsi que d'autres personnes qui ont un point de vue différent sur la situation. Les experts des usagers ne sont pas toujours les mêmes que les experts techniques.

Mme GIROD prend momentanément la présidence.

M. STEINER dit avoir été interpellé par le propriétaire de l'immeuble Le Lumion car certaines de ses places de parking sont indûment occupées par des gens qui font du valet parking « sauvage » à l'aéroport. Il demande donc au CA de mettre la pression à ces personnes en faisant des rondes de police municipale plus poussées dans ce secteur.

M. STEINER reprend la présidence de la séance.

Le Président rappelle que le représentant UDC délégué à la Fondation pour le logement est nommé par le Conseil municipal. Le secrétaire général a demandé à la Fondation de statuer sur M. Mast, délégué UDC, puisque l'UDC est à présent dissoute au Grand-Saconnex et n'est plus représentée au CM. Le président de la fondation a dit que c'est au CM de voter la radiation de M. Mast.

M. POMATTO précise avoir déjà envoyé un courrier à son nom dans ce sens, et expliquant que lors du CM extraordinaire la question avait été évoquée. Il rappelle que les conditions de nomination pour un délégué est qu'il en faut un par parti politique représenté au Conseil municipal. Le CM ayant nommé les délégués, il est mieux que ce soit lui qui annonce la radiation officielle des délégués UDC.

Le Président met aux voix la révocation de M. MAST à la Fondation du logement. **Celle-ci est acceptée par 15 oui, 0 non, 6 abstentions.**

12. Communications et divers

12.1 Agenda

Mme GIROD annonce le prochain Marché authentique de Saconnay, qui aura lieu le 1^{er} avril sur le thème « Les œufs olympiques ». Pour cette 5^e édition, elle invite ses collègues à se joindre à la course à la cuillère contre les Lions.

12.2 Autres communications / Remarques

Il n'y a pas d'autres remarques.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h46.

Le Secrétaire
Claude Baechler

Le Président
Matthieu Steiner